

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
8 décembre 2025

PUBLIE LE : 15 DEC. 2025

Délibération n°251208-6 : Marché SID25N – Vente de matières premières secondaires issues du tri des collectes sélectives et de l'incinération des déchets ménagers de VALOSEINE et du SMIRTON du VEXIN – Signature des contrats de reprise

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Linda FORT, DELEGUEE SUPPLEANTE
François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT
Pascal COLLADO, DELEGUE SUPPLEANT
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : CCPIF

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1
Communauté d'Agglomération	:	1
Communauté de communes	:	1
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

OBJET : MARCHÉ SID25N - VENTE DE MATIERES PREMIERES SECONDAIRES ISSUS DU TRI DES COLLECTES SELECTIVES ET DE L'INCINERATION DES DECHETS MENAGERS DE VALOSEINE ET DU SMIRTOM DU VEXIN - SIGNATURE DES CONTRATS DE REPRISE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal ;

VU la consultation SID25N engagée en octobre 2025, par le Syndicat VALOSEINE, relative à la vente de matières premières secondaires issus du tri des collectes sélectives et du traitement des déchets ménagers de VALOSEINE et du SMIRTOM du Vexin ;

CONSIDERANT que les contrats de reprise des matériaux issus du tri des collectes sélectives et de l'incinération des déchets de VALOSEINE actuellement en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que, dans ce contexte, le Syndicat VALOSEINE a lancé la consultation susvisée, répartie en 10 lots selon le type de matériaux, ayant pour objet de sélectionner les opérateurs chargés de la reprise des flux concernés ;

CONSIDERANT que 10 candidats ont remis un total de 11 offres de reprise, certains candidats ayant présenté plusieurs offres sur différents lots ;

CONSIDERANT que suite aux résultats de l'analyse initiale des offres de reprise, 7 candidats ont été retenus pour participer aux négociations sur les lots concernés ;

CONSIDERANT que les négociations se sont déroulées les 2 et 3 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que les attributaires définitifs et les conditions financières finales ne peuvent être connus avant la tenue des négociations et l'analyse des offres finales ;

CONSIDERANT qu'il convient néanmoins d'autoriser le Président à finaliser la procédure à l'issue des négociations ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE que les négociations relatives à la consultation pour la reprise des matériaux issus du tri des collectes sélectives et du traitement des déchets ménagers de VALOSEINE et du SMIRTOM du Vexin, se sont déroulées les 2 et 3 décembre 2025.

AUTORISE le Président à procéder à l'attribution des contrats de reprise aux candidats retenus à l'issue de ces négociations et à signer les contrats correspondants, conformément aux critères et modalités fixés dans le dossier de consultation.

DIT que les montants définitifs des contrats de reprise seront ceux résultant des offres finales remises après négociation.

DIT que le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Germain en Laye, le **15 DEC. 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **15 DEC. 2025**

Pour Extrait Conforme

Yann PERRON

Secrétaire de séance

François DAZELLE

Président du Syndicat Intercommunal